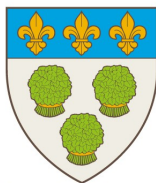




REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

L'an deux mil dix neuf, le vendredi vingt-neuf mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25
Conseillers votants : 33

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Madame Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoint

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, Mme Mariemke de ZUTTERE, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Alexandre HUAU-ARMANI à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
M. Philippe CLERY-MELIN à M. Sébastien LECORNU
Mme Nathalie ROGER à M. Thierry CANIVET
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
M. Valentin LAMBERT à Mme Agnès BRENIER
M. Philippe GUIRAUDON à Madame Catherine GIBERT
M. Jean-Claude MARY à Mme Sylvie MALIER
Mme Marie-Laure HAMMOND à M. Steve DUMONT

Absents :

Mme Hélène SEGURA
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : M. DUMONT

N° 047/2019

Rapporteur : Thierry CANIVET

OBJET : Conseil de discipline de recours de Haute-Normandie - Désignation des représentants

En vertu de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, les sanctions disciplinaires d'exclusion temporaire de fonctions et de licenciement applicables aux agents contractuels doivent être prises, désormais, après consultation des commissions consultatives paritaires.

Un conseil de discipline de recours, saisi sous certaines conditions par les agents contractuels, a été créé par cette même loi.

Les élections des représentants du personnel aux instances paritaires de la fonction publique territoriale du 6 décembre 2018 entraînent la mise en place effective de ce conseil de discipline de recours.

Pour la région Normandie, un conseil de discipline de recours pour les agents contractuels dont le secrétariat est assuré par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Seine maritime doit être institué.

Le conseil de discipline de recours comprend, outre son Président, magistrat de l'ordre administratif, des représentants du personnel et des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics dont des membres des conseils municipaux sont désignés, par tirage au sort, par le Président du conseil de discipline de recours.



Les représentants des communes de plus de 20 000 habitants seront choisis sur une liste comportant, pour chaque commune située dans le ressort du conseil de discipline de recours, le nom d'un membre du conseil municipal désigné par l'assemblée dont il fait partie.

De plus, la représentation des élus pour le Conseil de discipline de recours des fonctionnaires doit être augmentée pour le collège des communes de plus de 20 000 habitants.

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Considérant la demande du centre de gestion de Seine-Maritime de proposer un représentant pour les fonctionnaires et un représentant pour les contractuels de notre conseil municipal,

Considérant la candidature de Yann FRANÇOISE et de Philippe GUIRAUDON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉSIGNE Yann FRANÇOISE représentant du Conseil municipal afin de participer au tirage au sort pour la composition du Conseil de discipline de recours de Haute-Normandie pour les fonctionnaires,
- DÉSIGNE Philippe GUIRAUDON représentant du Conseil municipal afin de participer au tirage au sort pour la composition du Conseil de discipline de recours de Haute-Normandie pour les contractuels.

Affaires générales, ressources humaines et emploi

Dossier non présenté en commission

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).